

CM DU 12.04.2024

Cependant, par mail du 07.05.2024, le Service de Gestion Comptable de Saint-Dié-Des-Vosges nous signale qu'il n'est pas possible de reporter les résultats de l'exercice 2023 du budget forêt (excédent) et du budget principal (déficit) comme présenté. Il faut faire la contraction des deux sommes, soit 34 133.48 euros – 30 109.21 euros = 4 024.27 euros qu'il faut reporter au compte R002. Cette correction implique une délibération corrective et un nouveau Flux budgétaire.

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Après délibération le conseil :

- ANNULE et REMPLACE sa délibération n° 2024-04-08 (1).

- AUTORISE l'affectation des résultats de l'exercice 2023 au Budget Primitif Principal 2024 comme suit :

Section de Fonctionnement

- Recettes :

Résultat de fonctionnement à reporter (Excédent du Budget Annexe Forêt – Déficit du Budget Principal) (Ligne R002) →

4 024.27 euros

- Dépenses :

Section d'Investissement

- Recettes :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne R001) → **37 030.75 euros**

N°2024-07-17 : Travaux sur les fossés et renvois d'eau

Le récent orage a mis en lumière des difficultés d'écoulement d'eau pluviale dans la commune en cas de pluie exceptionnellement forte. Des travaux doivent être faits à certains endroits stratégiques pour éviter que trop d'eau et de boue ne ruisselle sur la chaussée. Des devis seront demandés pour créer des avaloirs plus efficaces en haut des rues de la Basse des Loges et des Hauts Champs. L'entretien des fossés sera renforcé.

N°2024-07-18 : Aménagement de Sécurité Routière

Le maire propose de renoncer au projet d'aménagements de sécurité validé précédemment, après consultation avec la DETR et le conseil départemental : la DETR accepterait de financer le projet s'il incluait des dispositifs plus efficaces que ce qui est proposé. Or il apparaît que finalement, la mise en place d'un "feu récompense" est possible sous certaines conditions. Le maire est en relation avec le conseil départemental pour voir les modalités d'implantation de ce feu. Un nouveau projet sera donc présenté au conseil en septembre.

N°2024-07-19 : Divers

Il est signalé un problème de plus en plus inquiétant : la présence de frênes malades ou morts le long de la route aux abords du village, qui menacent de tomber sur la chaussée. Cela vient d'un défaut d'entretien des propriétaires des parcelles. Le maire essaiera de contacter les propriétaires afin de leur demander de couper les arbres dangereux.

Rédigé à LUVIGNY,

Le 12 juillet 2024

Le Maire,
Guillaume PRUNIER-DUPARGE

